

**Zeitschrift:** Berner Zeitschrift für Geschichte und Heimatkunde  
**Herausgeber:** Bernisches historisches Museum  
**Band:** 60 (1998)  
**Heft:** 1-2

**Artikel:** Charles Neuhaus : quelques notes sur ma carrière politique  
**Autor:** Lefert, Jacques  
**Kapitel:** Bref rappel historique  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-246918>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Bref rappel historique

### *Révolution française*

En Suisse, la Révolution française voisine a pour effet de sonner le glas de ce qu'il sera plus tard convenu d'appeler l'Ancien Régime; les révolutionnaires espèrent pouvoir mettre un terme aux inégalités entre pays sujets et cantons ainsi qu'entre les habitants d'un même canton.

### *1798, République helvétique*

Moyennant intervention militaire du Directoire (qui fonctionna d'octobre 1795 à novembre 1799), création de la République helvétique, avec sa constitution démocratique et unitaire calquée sur celle de la France de l'an III et imposée à tout le pays, malgré la résistance des Schwytzois et des Nidwaldiens.

### *1799, bataille de Zurich*

La seconde coalition (Angleterre, Autriche, Russie, Turquie et les Deux-Siciles) estime que les dés ne sont pas encore définitivement jetés et tente d'envahir la France en passant notamment par la Suisse. Après la bataille dite de Zurich (25 septembre), gagnée par le général Masséna sur Korsakov et Souvorov, les forces de la coalition doivent se retirer de notre pays.

### *1803, l'Acte de médiation*

Les dissensions entre révolutionnaires et partisans de l'Ancien Régime, unitaires et fédéralistes, persistant et aboutissant à la guerre civile, Bonaparte intervient et fait adopter par la Suisse l'Acte de médiation. Il pacifie le pays en le ramenant à un fédéralisme tempéré; les cantons sont rétablis dans leur souveraineté. La France garantit la neutralité de la Suisse qui se retrouve, de fait, réduite à l'état de puissance vassale.

### *1813, invasion et contre-révolution*

Napoléon vaincu, les alliés reviennent à la charge et envahissent la Suisse. Les partisans de l'Ancien Régime se soulèvent. L'Acte de médiation est aboli, les anciens gouvernements sont alors rétablis dans une partie des cantons.

### *1814–1815, Congrès de Vienne*

On y règle une série de questions territoriales en Europe et notamment en Suisse. Le Valais, Genève et Neuchâtel, anciens *pays alliés*, entrent dans la Confédération. Mulhouse reste à la France. Une partie des territoires de l'ancien Evêché de Bâle est cédée au canton de Berne. Les puissances reconnaissent l'indépendance, l'inviolabilité et la neutralité perpétuelle de la Suisse. Nouveau pacte fédéral. Seul organe commun: la Diète.

### *1815–1830, la Restauration*

Grande variété de constitutions cantonales; malgré quelques atténuations, c'est le retour au gouvernement exclusif des anciennes aristocraties locales. Pourtant, parallèlement, les esprits continuent d'évoluer; le désir de vivre sous un régime plus libéral ne s'est pas éteint et se fait de plus en plus pressant.